

# CONVENTION RELATIVE AU DISPOSITIF IN SITU- RÉSIDENCES D'ARTISTES EN COLLÈGES – ÉDITION 2020-2021

**ENTRE :**

**LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS**, élisant domicile à l'Hôtel du Département, 93 006 BOBIGNY CEDEX, représenté par le président du conseil départemental, M. Stéphane Troussel, agissant en vertu d'une délibération de la commission permanente du conseil départemental n° du ,

Ci-après dénommé le Département, d'une part

**ET :**

**LA COMMUNE DE MONTREUIL**, domiciliée Hôtel de Ville, Place Jean Jaurès, 93 105 MONTREUIL Cedex représentée par son Maire, M. Patrice Bessac, agissant en vertu de la délibération n°.....du conseil municipal, en date du

Ci-après dénommée La commune, d'autre part

IL A ÉTÉ EXPOSÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

## **PRÉAMBULE**

Le Département mène une politique publique artistique et culturelle volontariste au sein d'un territoire caractérisé par sa jeunesse, sa diversité culturelle et des inégalités socio-économiques persistantes Celle-ci œuvre activement au soutien à la création contemporaine et à sa diffusion, au déploiement d'un parcours d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie, à l'élargissement des publics et à l'inclusion des habitants dans la conception même des projets culturels.

Cette politique se décline à l'aune de trois axes majeurs, l'émancipation, l'inclusion sociale et l'équilibre territorial et se conçoit dans une démarche globale associant soutien à la création contemporaine, diffusion, développement de parcours d'éducation artistique et culturelle et de pratiques en amateur et qu'elle veille au développement équilibré du territoire tout en l'inscrivant au cœur des dynamiques artistiques et culturelles de la métropole du Grand-Paris.

C'est dans ce contexte et dans ce cadre d'actions que le département et La commune de Montreuil se sont accordés pour travailler de manière partenariale autour d'objectifs communs afin de mettre en œuvre une résidence artistique In Situ au sein du collège Césaria Evora à Montreuil sur l'année scolaire 2020/2021 en présence des artistes Flore Dalennes, Héloïse Lenglet et Céline Pelcé de l'atelier de L'Ours, collectif de paysagistes et de designers.

Le Département de la Seine-Saint-Denis met en place depuis 2007 des résidences de création dans les collèges. Ces résidences concrétisent sa volonté d'expérimentation et d'implantation artistique et culturelle dans les collèges. Elles ont pour ambition de permettre aux élèves d'expérimenter d'autres modes de faire et de penser en présence d'artistes et/ou de chercheurs, en partenariat avec une structure culturelle et sur une année scolaire. Ces

résidences offrent une rencontre entre artistes ou scientifiques et élèves autour d'une création artistique ou d'un travail de recherche mais aussi d'une démarche singulière coconstruite avec les équipes pédagogiques et les élèves, pleinement acteurs de la résidence.

Elles permettent tout à la fois de mettre en partage un travail artistique ou de recherche professionnel, de soutenir la création ou la recherche contemporaine et d'intégrer l'équipe pédagogique et les élèves dans une démarche inclusive, participative et collaborative dans le cadre global du projet d'établissement. Chaque résidence est singulière et unique. Elle se conçoit en fonction du territoire et du contexte de l'établissement scolaire mais aussi de l'histoire et des évolutions à l'oeuvre au sein de chaque collège. Elles sont le fruit d'un dialogue nourri entre une équipe pédagogique et une équipe de structure culturelle en vue d'un jumelage fort entre les deux parties et d'une collaboration étroite avec les artistes / chercheurs associés. Elles doivent permettre une rencontre et une implantation durable sur le collège en vue d'associer pleinement les élèves, la communauté éducative, les familles et les acteurs du territoire. En cela, elles viennent « bouleverser » la vie d'un établissement scolaire de manière pleinement organisée, identifiée et coconstruite entre les différents partenaires.

Le Centre Tignous a été repéré par le Département pour coconstruire une résidence In Situ avec le collège Césaria Evora. C'est dans ce cadre que Le Centre Tignous s'est engagé à pleinement s'investir dans la conception, la coordination et la réalisation d'une résidence In Situ exigeante et accessible, faisant écho au cahier d'inspirations conçu par le collège Césaria Evora

Le collège Césaria Evora, situé en zone Rep, est pilote sur des projets scientifiques, avec un axe fort sur l'écologie et le développement durable (jardin pédagogique, label eco3D, club zéro déchet/rucher, programme Erasmus) et équipé tout numérique. Il souhaite continuer à déployer des projets pluridisciplinaires favorisant le décloisonnement des enseignements et des élèves. La dynamique actuelle du projet d'établissement et sa localisation géographique à proximité des Murs à pêches, autour desquels se déploie de nombreuses actions artistiques en lien avec la nature, représentent un atout fort pour une résidence In Situ, sensible et ouverte sur l'environnement.

Le centre Tignous, équipement culturel de la ville de Montreuil, s'affirme comme un espace de rencontres, d'échanges et d'expositions sur la création actuelle en art contemporain. Lieu d'expérimentation et de création, il propose une programmation trimestrielle autour d'artistes émergents et confirmés, accompagnée d'un dispositif de médiation sur mesure, inclusif, adapté à tous les publics. Le centre Tignous a proposé deux collectifs d'artistes en présentant des dossiers de candidature pour la résidence In Situ au collège Césaria Evora dans un processus véritablement participatif et inclusif intégrant pleinement la dimension scientifique, végétale et expérimentale ressortant du cahier d'inspiration rédigé par le collège.

Dans ce cadre, d'un commun accord avec le département et le collège Césaria Evora, c'est le collectif de l'atelier de l'Ours avec le projet *le Banquet*, que le Centre Tignous de la commune de Montreuil accompagnera dans sa démarche de création artistique.

L'atelier de l'Ours est un collectif de paysagistes et de designers qui, depuis 2016, s'intéresse à la transformation des espaces de vie culturelle et collective. Le travail d'équipe et la pluridisciplinarité sont au cœur de son processus de création.

### **Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de fixer les modalités du partenariat entre les parties en vue de la réalisation de leurs objectifs communs dans le cadre du Dispositif « In Situ, artistes en résidence dans les collèges ».

### **Article 2 : Objectifs et actions de la Résidence du collectif de l'atelier de l'Ours**

Le projet de résidence, au sein du collège Cesaria Évora, vise à la production d'une œuvre fictionnelle et narrative sous forme d'un banquet. Coconstruit avec les collégiens, enseignants et plus largement les habitants montreuillois, ce projet a pour objectif de comprendre le fonctionnement d'un territoire/terroir dans son rapport au vivant, à travers le prisme de l'alimentation et la fabrique des paysages nourriciers. Pour construire cette performance, le terrain immédiat du collège Cesaria Évora sera exploré sous un angle précis : son rapport à l'alimentation.

Le Centre d'art contemporain Tignous de la commune de Montreuil, structure culturelle jumelée au collège Césaria Evora pour ce projet, pilotera la résidence.

### **Article 3 : Montant de la subvention du Département**

Le Département alloue une subvention de 20 000 euros, à la commune de Montreuil par délibération de la Commission permanente du Conseil départemental, au vu du projet de résidence d'artistes défini à l'article 2.

La subvention du Département sera exclusivement utilisée pour le projet décrit à l'article 2.

Son utilisation à d'autres fins donnera lieu à remboursement, dans un délai d'un mois suivant la réception d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception.

### **Article 4 : Contrôle d'activités par le Département**

Afin d'assurer le suivi et l'évaluation des objectifs précités, les dispositions suivantes sont mises en œuvre :

- Le Département avec la Direction de la Culture, du Patrimoine, du Sport et des Loisirs suivra le bon déroulement du projet dans le collège et proposera des bilans d'étape avec l'ensemble des partenaires
- Le Département pourra se faire communiquer, et sur simple demande à la commune, tout document qu'il jugera nécessaire.
- Le Centre Tignous fournira un bilan qualitatif de la résidence au département.

Par ailleurs, au regard de la crise sanitaire qui sévit actuellement, le département sera particulièrement attentif aux modalités d'intervention artistique et culturelle sous la responsabilité du Centre Tignous.

À ce titre, Centre Tignous s'engage à (notamment par conventionnement avec l'atelier de l'Ours):

-respecter les règles sanitaires édictées et promues par les pouvoirs publics (distanciation physique, geste protecteurs...) et en vigueur au moment du déroulement des différentes activités du parcours ;

-redéployer éventuellement la résidence sous de nouveaux formats pour l'adapter aux règles sanitaires, dans le cadre de l'enveloppe budgétaire allouée par le Département (ateliers en demi-groupes, contenus dématérialisés ou à distance...) ;

-adapter certains volets de la résidence si nécessaire tout en conservant son sens et sa cohérence (modifications calendaires, reports, alternatives, nouveaux formats de diffusion artistique si les sorties culturelles s'avèrent impossibles ou complexes à mettre en place...) et en prenant en compte les réalités et le contexte du collègue ;

-transmettre des états d'avancement et de redéploiement éventuel régulièrement au Département et prendre en compte des demandes du département en ce sens

-souscrire au principe selon lequel la résidence se doit de rester adaptée et adaptable au contexte actuel.

#### **Article 5 : Contrôle financier du Département**

Afin de permettre au Département d'évaluer avec précision l'application de la présente convention, La commune de Montreuil s'engage à fournir dans les délais prévus un compte-rendu d'utilisation de la subvention tel que prévu par l'arrêté du Premier Ministre du 11 octobre 2006, conforme à son objet, dans un délai de trois mois après la fin de la résidence In Situ.

Le Département pourra se faire communiquer sur simple demande à la Commune de Montreuil tout document qu'il jugera nécessaire.

#### **Article 6 : Information du public**

Le budget, la présente convention ainsi que les comptes-rendus d'utilisation de subventions sont communicables à tout demandeur en application de la loi du 12 avril 2000 modifiée.

#### **Article 7 : Assurance – Responsabilité**

La commune exerce ses activités sous sa responsabilité exclusive. Elle s'engage à souscrire toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile notamment. La responsabilité du Département ne pourra en aucun cas être recherchée.

#### **Article 8 : Promotion des activités**

Lorsque la communication de la Commune de Montreuil portera sur le dispositif "In Situ - artistes en résidence dans les collèges ", quel que soit le support, elle intégrera un rappel du soutien du Département par la présence du logo départemental et de la phrase : « La commune de Montreuil est soutenue par le département de la Seine-Saint-Denis dans le cadre du dispositif In Situ - artistes en résidence dans les collèges ».

La commune de Montreuil se rendra disponible pour tous les temps de visibilité du dispositif In Situ, organisés par le Département.

### **Article 9 : Droit à l'image**

Lors de la promotion du dispositif In Situ par le Département, la commune de Montreuil autorise, à titre gracieux les photographies, prises de vues et de sons la concernant et relatifs à la résidence.

La commune de Montreuil accepte l'utilisation de ces derniers pour tout montage dans le respect de la déontologie ainsi que toute diffusion sur tous supports connus ou inconnus à ce jour.

La commune de Montreuil s'engage à entreprendre l'ensemble des démarches nécessaires, notamment en termes d'autorisations, en cas d'utilisation d'images ou de tout autre support permettant la reconnaissance des participants à la résidence.

### **Article 10 : Propriétés de l'œuvre**

Le Centre Tignous de la commune de Montreuil garde les droits moraux et la propriété des œuvres réalisées durant la résidence mais cède gracieusement au Département les droits de reproduction des œuvres pour une exploitation à but non commercial, lors d'activités pédagogiques ou culturelles ainsi que pour la valorisation de ces résidences.

### **Article 11 : Durée de la convention**

La présente convention est établie pour toute la durée de la résidence. Elle prend effet à compter de sa date de notification à la commune de Montreuil par le Département.

### **Article 12 : Résiliation de la convention**

En cas de non-respect par la commune de Montreuil de ses engagements, le Département se réserve le droit de provoquer avec elle une rencontre d'évaluation et de concertation.

À l'issue de cette rencontre, si aucun accord n'a été trouvé, le Département se réserve le droit de résilier la présente convention en avertissant la commune de Montreuil par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 3 mois avant la date d'expiration de la présente convention.

Dans les cas cités au premier et au deuxième paragraphe de cet article, le Département se réserve le droit d'exiger la restitution de tout ou partie de la subvention allouée.

### **Article 13 : Litige**

Tout litige qui naîtrait de la présente convention fera l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable avant d'être porté devant la juridiction compétente.

#### **Annexes :**

- Annexe 1 : Bilan-évaluation
- Annexe 2 : 1<sup>ère</sup> note d'intention de la résidence
- Annexe 3 : Budget de la résidence
- Annexe 4 : Guide-des résidences In Situ

Fait à Bobigny, le

Pour la commune de Montreuil,  
Le Maire de Montreuil et par délégation  
  
Maire ajointe déléguée à la Culture et à  
l'Education populaire

**Alexie Lorca**

Pour le Département  
le président du Conseil départemental,  
et par délégation,  
le directeur général des services,

**Olivier Veber**

# Annexe 1

## Bilan - Évaluation

### La subvention

#### **Objectif(s) :**

Un/des artistes ou chercheur(s) proposés par la structure culturelle jumelées au collège s'implantent le temps d'une année scolaire au sein des établissements scolaires. Il(s) ou elle(s) sont accueilli(es) pour mener un travail artistique / scientifique ouvert sur l'environnement du collège. Il peut s'agir de la poursuite d'un travail en cours ou de la mise en œuvre d'un travail spécifique à cette occasion.

Les résidences In Situ ont pour but de soutenir une démarche artistique et/ou scientifique, un processus de création ou de recherche d'un artiste/ scientifique ou d'un collectif. Il s'agit de rendre présente la création / recherche au plus près de la communauté scolaire et de créer concrètement la rencontre entre démarche artistique ou scientifique et démarche pédagogique en vue d'une implication pleine et entière des équipes pédagogiques et des élèves.

Dans le cadre des résidences In Situ, une attention particulière est portée sur les volets suivants :

- le renforcement de la cohésion d'équipe et des dynamiques à l'oeuvre du corps enseignant et de la direction
- la création d'un parcours pour les élèves et le rayonnement au sein du collège
- l'intégration de la résidence au sein du projet d'établissement, sa capacité à le nourrir
- La mise en œuvre d'un « après-résidence » et le lancement d'une réflexion sur les impacts post-résidence, notamment dans le cadre du jumelage structure culturelle / collège
- la mise en œuvre des modalités et des conditions de résidence (équipements, mutualisation de lieux et de moyens avec les structures de soutien à la création du territoire en lien avec le collège)
- l'accompagnement du corps enseignant et de la direction (formations, boîte à outils, ANT, stages de pratique, rencontres inter-professionnelles...)
- la mise en réseau et en partage des résidences (instances de dialogue, de suivi...)
- l'implantation territoriale, le lien aux acteurs du territoire et la mise en réseau des projets
- la répartition des projets culturels pour éviter la sur-mobilisation des enseignants et la juxtaposition de dispositifs au sein des collèges
- la définition d'une résidence dans une acceptation large au regard du contexte des établissements scolaires et des besoins identifiés et la singularisation de chacune d'elles

#### **Public(s) concerné(s) :**

Types de publics : élèves et équipe pédagogique du collège Césaria Evora de la ville de Montreuil

#### **Effets attendus**

-la prise en compte du contexte et des dynamiques du collège mais aussi des envies et besoins formulés

- la création d'un véritable parcours d'éducation artistique et culturelle des élèves et le rayonnement de la résidence au sein du collège (nombre significatif d'heures de pratique, sorties artistiques et culturelles, partenariats, fil rouge, rencontres...)
- l'implantation territoriale, le lien avec les acteurs du territoire (artistes, compagnies, associations, lieux de diffusion et de création, municipalités...)
- la coordination du projet, son suivi de terrain, sa médiation et le déploiement d'un personnel expert à cet effet (RP / action culturelle...) pour l'accompagnement des artistes / scientifiques et des équipes pédagogiques

**Localisation de l'action de l'Association ou du-des projet-s soutenu-s** (quartier, commune, département, région, territoire métropolitain) :

Ville de Montreuil

### **Bilan (suivi, impacts) [**

#### **Indicateurs quantitatifs :**

- Nombre d'heures d'action culturelle et de rencontre avec les artistes
- Temps de présence de l'équipe artistique
- Nombre de collégiens, de parents et d'enseignants touchés
- Nombre de temps forts culturels et artistiques

Les indicateurs ne sont qu'une partie de l'évaluation qui fait toute sa place à l'analyse de la qualité et de tous les aspects de l'impact des activités de l'Association à travers les différentes instances.

#### **Instance(s) et dispositif de suivi**

Projets et bilans d'activité dont budget, CA et compte de résultat, conventions (indicateurs et observables), analyse budgétaire, réunions de présentation et de suivi de projets et d'activités (au moins 2 par an), présence lors des manifestations...

### **Évaluation (le cas échéant)**

#### **Type d'évaluation :**

Qualitative et quantitative

#### **Méthodologie :**

Analyse de l'activité et budgétaire, réunions de présentation et de suivi de projets et d'activités (au moins 2 par an)

**Instance(s) et dispositif de suivi :** réunions et présence lors des actions et manifestations

[La mise en œuvre de cette annexe peut être concrétisée par l'association, soit sous la forme d'un document particulier présenté au Département lors des discussions de bilan, soit sous la forme d'un ajout intégré à son propre bilan d'activités.]

## Annexe 2

### 1ère NOTE D'INTENTION DE LA RÉSIDENCE

#### ***Le Banquet***

***Flore Dallennes – Céline Pelcé – Héloïse Lenglet***

***Structure culturelle partenaire : Le centre Tignous d'art contemporain***

#### **Résumé du projet artistique *Le Banquet***

Le projet le Banquet initié par Flore Dallennes ( Designer), Céline Pelcé (artiste et designer culinaire) et Héloïse Lenglet ( paysagiste spécialiste des plantes sauvages et comestibles) proposé dans le cadre d'une résidence au sein du collège Cesária Évora, vise à la production d'une œuvre fictionnelle et narrative sous forme d'un banquet. Ce projet sera coconstruit avec les collégiens, enseignants et plus largement, habitants montreuillois. Il a **pour enjeux de comprendre le fonctionnement d'un territoire/terroir dans son rapport au vivant, à travers le prisme de l'alimentation et la fabrique des paysages nourriciers.**

**La réalisation de cette œuvre performative et participative, fruit de la résidence, sera forte de l'association des savoirs et d'une pluridisciplinarité associant: la designer Flore Dallennes, l'artiste et designer culinaire Céline Pelcé et la paysagiste, spécialiste des plantes sauvages comestibles, Héloïse Lenglet.**

Pour construire cette performance, les artistes exploreront le terrain immédiat du collège Cesária Évora, la ville de Montreuil, sous un angle précis : son rapport à l'alimentation. La performance prendra la forme d'un banquet qui pourra s'implanter dans les espaces du collège. Pour élaborer ce dernier, les artistes associés exploreront différentes ressources: la flore spontanée de Montreuil, les commerces et cultures, et les habitant.es du territoire.

L'équipe de ce projet est forte d'un intérêt **au croisement de plusieurs disciplines des sciences, du design et des arts plastiques.** Elle est animée

par une recherche commune qui met au centre **le monde du vivant et les dynamiques naturelles**. Au sein de cette recherche, l'alimentation est vue comme l'outil principal des explorations, source d'apprentissage pour la compréhension du monde naturel, social et culturel en construisant un rapport harmonieux à notre environnement et de nouvelles pratiques écologiques.

À travers cette quête d'une définition d'un territoire/terroir, le goût et l'alimentation sont pris comme des éléments fédérateurs. Ce sont des prismes par lesquels se découvre et se transmet à un public (ici les collégiens et leur entourage), un paysage naturel comme construit.

Leurs interventions régulières au sein d'établissements scolaires du primaire et du secondaire (projets CAC, dispositifs "les paysagistes dans les classes", résidence "Création en cours", ...) leur ont permis de développer une méthodologie et une approche qui mobilisent et conjuguent la sensorialité subjective au discours scientifique objectif.

Les outils employés à travers la démarche projet impulsée sont issus tant du domaine scientifique qu'artistique et mobilisent le corps en entier : le dessin d'observation, la marche exploratoire, l'entretien, la dégustation et l'expression corporelle.

### **Les artistes associés :**

#### **Flore Dallennes**

Flore est designer-scénographe diplômée de l'Ensci les Ateliers. Dès sa sortie de l'école en 2016, elle cofonde l'Atelier de l'Ours un collectif pluridisciplinaire qui rassemble les pratiques du design et du paysage. Au sein de l'Atelier, Flore s'épanouit dans une pratique plastique et des démarches de projet sur les espaces de la vie culturelle et collective des habitants d'un territoire et qui visent à les rendre indépendants et autonomes dans l'espace public. Ces projets, forts d'une approche systémique bien que locale et située, partent toujours de la matière du site et des forces en présence. Les médiums d'exploration sont diverses et concourent à la mise en scène et à la scénographie de performance ou de l'expérience.

Pour ce projet, centré sur la ville de Montreuil où elle réside, Flore souhaite développer une collaboration déjà initiée lors d'un projet précédent en milieu scolaire (résidence création en cours proposée par les ateliers Médicis), aux côtés d'Héloïse Lenglet paysagiste membre de l'Atelier de l'Ours et Céline Pelcé plasticienne et designer culinaire.

site web : <http://www.atelierdelours.fr/>

### **Héloïse Lenglet,**

Héloïse est ingénieure paysagiste au sein de l'Atelier de l'Ours. Après avoir été diplômée en 2016 de l'école de la Nature et du Paysage de Blois, elle s'est enrichie d'une expérience d'un an au sein du bureau d'étude en agriculture urbaine Topager. Elle y était chargée d'études sur des projets de conception-réalisation et de maîtrise d'œuvre tels que des projets de maraîchage en milieu urbain et des jardins partagés et thérapeutiques. À la suite de cette expérience, Héloïse a continué à s'intéresser au paysage nourricier, notamment à travers les stratégies végétales qu'elle élabore dans ses projets de maîtrise d'œuvre.

Persuadée que le goût peut être le support d'un récit pour le paysage quotidien et décloisonner ses fonctions habituelles, elle s'engage en 2018 dans réflexion d'un projet agricole de culture de plantes aromatiques, médicinales et de petits fruits. Pour cela, elle se forme aux questions du foncier agricole, de l'agronomie des sols, des débouchés de commercialisation franciliens mais également à la reconnaissance de plantes sauvages cultivées. Ce projet agricole sera en interaction avec l'activité de l'Atelier par le développement d'une dimension pédagogique et l'apport de ses connaissances en montage de projet.

site web : <http://www.atelierdelours.fr/>

### **Céline Pelcé,**

Formée à l'école Boule et à l'ESAD de Reims, Céline Pelcé utilise la nourriture comme matériau de construction poétique, en la reliant à des sujets de territoires et de paysages, d'habitat et de croyances culturelles. La nourriture est le medium pour partager ces histoires et ces questions avec le public.

Ses recherches prennent source dans les domaines de l'architecture, l'agriculture, la mythologie, la sociologie. En transversale de ces dimensions culturelles se tapit la recherche du rapport spirituel qu'ont pu entretenir, ou entretiennent toujours les sociétés à la nourriture.

Pour partager ces recherches et ingérer ces histoires, Céline

crée des situations culinaires collectives : installations, performances, ou formats de dîners se déroulent en narration dans un temps donné. La scénographie, les objets et les aliments sont les protagonistes de cette narration. Ils sont pensés comme des véhicules entre le corps et les mets, afin d'augmenter les gestes, ou mettre en lumière le rôle de cette nourriture. La collaboration fait très souvent partie de sa démarche : avec chefs ou pâtisseries, artisans, artistes ou designers avec qui le dialogue contribue à créer des pièces croisant les disciplines et les discours.

site web : <https://www.celinepelce.fr>

### **Structure culturelle porteuse / Le centre Tignous d'art contemporain - Montreuil**

Le centre Tignous d'art contemporain est un équipement municipal implanté à Montreuil dédié à l'art contemporain ouvert sur le territoire accueillant environ 12 500 visiteurs sur une saison.

Il s'affirme sur le territoire de Montreuil comme un espace de rencontres, d'échanges et d'expositions dédiés aux arts visuels s'adressant à l'ensemble des publics grâce à des formes de médiation pensée sur mesure. Autour de chaque exposition collective, un programme d'événements culturels est proposé sous des formats variés : rencontre, performances, lectures, concert, visite commentée, workshop, atelier famille.

Au cours de la saison 2020-2021, quatre expositions collectives sont programmées selon un principe de carte blanche confiée à des commissaires invités. L'ensemble de la programmation accorde une large place à la diffusion des artistes femmes et commissaire de la scène contemporaine et propose de questionner des enjeux de la société contemporaine.

En accueillant chaque année un artiste en résidence suite à la publication d'un appel à candidature, le centre Tignous d'art contemporain encourage l'expérimentation et soutient la création émergente. Ce équipement municipal

dédié aux arts visuels soutient les formes artistiques novatrices et accompagne les artistes, notamment les jeunes artistes, dans le développement de leur travail afin de les aider à la production de nouvelles œuvres et à leur diffusion tout tant en accueillant également des artistes confirmés tels que Céline Ahond, Helmo, Malte Martin...

Site ressource : [www.centretignousdartcontemporain.fr](http://www.centretignousdartcontemporain.fr)

## Présentation du projet de création

Le projet **Le Banquet** fait suite à un premier projet **Forestis apparatus** développé au sein du dispositif Bourse de création en cours proposé par les Ateliers Médicis.

Dans ce projet et dans d'autres projets indépendants les artistes associées proposent un protocole reposant sur la mise en place d'outils pour aborder les questions soulevées au fil de la conduite de la démarche artistique.

Si l'on considère le projet Le Banquet, il s'agira de faire participer les élèves et les enseignants associés au projet à une redécouverte de leur territoire et à appréhender la flore spontanée. Ils seront invités à la cueillir, l'archiver, pour créer avec la complicité des artistes associées des expériences culinaires participatives, écrire un espace et le scénographier...

Le projet émerge de questionnements concernant notre relation à la nourriture. Il se base sur la création d'un cadre de réflexions d'actions narratives plastiques et territoriales culinaires sur la commune de Montreuil et chemine dans la mise en place d'un banquet.

Le Banquet envisagé sous l'angle d'un outil invitant les élèves et les enseignants à lire le paysage environnant et ses composantes : naturelle, bâti, humaine.

Le Banquet est également envisagé comme une occurrence patrimoniale d'un territoire de la diversité culturelle où se dessinent des rapports politiques et d'ordre naturel semblables à ceux qui sous tendent l'organisation des sociétés humaines.

Le banquet envisagé enfin sous une forme fictionnelle invitant à scénariser la rencontre entre la ville et l'alimentation, positionnant les collégiens et les enseignants comme auteurs et acteurs de cette œuvre fictionnelle.

" Le réel doit être fictionné pour être pensé" Jacques Rancière : *Le partage du sensible, esthétique et politique* éd. La Fabrique, 2000.

## **Les livrables proposés :**

Ce projet propose deux niveaux de livrables : le banquet et la documentation constituée autour de ce banquet qui sera un livrable tangible qui perdurera une fois le projet achevé.

Le Banquet élément central du projet, sera composé de plusieurs éléments qui seront créés par les artistes et les collégiens : l'écriture et narration de repas qui pourra prendre la forme performative, la création d'un menu et sa production, la réalisation d'une mise en scène ou scénographie.

Le banquet est une œuvre éphémère, c'est pourquoi il semble important de documenter la démarche du projet afin de constituer des archives et conserver une trace qui pourra faire l'objet d'une restitution.

## **Process / démarche projet**

Les collégiens et enseignants associés seront invités à questionner leur environnement et à mettre en connexion les éléments afin de mieux appréhender le lien social, intellectuel et émotionnel.

Le projet du banquet conduira (artistes, enseignants, collégiens,) à rencontrer un panel d'acteurs qui vont nourrir nos questionnements et les apprentissages nécessaires à l'élaboration du projet.

Dans le cadre du projet, les participants seront invités à rencontrer des acteurs locaux gravitant dans l'univers de l'alimentation, des acteurs du paysage et des experts pour enrichir les sujets abordés et la démarche globale du projet.

## **Temps fort du projet**

### **Automne 2020 :**

#### **temps 1 : co-construction du projet Le Banquet**

Premières rencontres avec les enseignants et classes associés

Démarrage de la co-conception du projet :

définition concertée des équipes projet / enseignants du collège Césaria Evora  
des ateliers proposés ( format – durée )

Élaboration fine du planning projet .

## **Temps 2 : phase repérage – identification des ressources locales**

Identification des potentiels et ressources de au sein du collège et dans la ville

Conduite des premiers randonnées exploratoires pilotées des élèves et enseignants.

Réalisation des premières cartographies des lieux de découverte

Mise en forme de la matière collectée

## **Temps 3 : conduite d'un travail de documentation autour de la démarche projet**

### **démarrage phase rédactionnelle de la trame narrative.**

Mise en place de lectures, recherches et démarrage d'une phase rédactionnelle autour du sujet le Banquet.

Début de la phase d'écriture de la trame narrative du Banquet final en collaboration avec les collégiens.

## **Temps 4 : réalisation de cartographies**

Deuxième randonnée avec les collégiens autour de la flore sauvage comestible et cartographie des espèces relevées.

Première définition d'un menu

Réalisation des premiers tests culinaires

## **Temps 5 : Poursuite de la phase rédactionnelle et élaboration du menu Banquet.**

Conduite du 2<sup>e</sup> temps d'écriture de la trame narrative du Banquet final en concertation avec les collégiens.

Élaboration et définition du menu du Banquet

Constitution d'un groupe ressource d'habitants autour du projet : partenaires associés sur le principe d'une fédération.

## **Temps 6 : Finalisation du projet de résidence**

Temps 3 d'écriture de la trame narrative du Banquet final en collaboration avec les collégiens.

Répétition spatialisée du Banquet avec les collégiens

Conduite des seconds tests culinaires

Repérages pour les cueillettes sauvages qui serviront à alimenter le Banquet

Travail sur la définition d'une forme de livrable pour conserver une trace de la performance.

## **Restitution**

Préparation et répétition du Banquet

Le Banquet pourra se dérouler dans le square Denise Buisson situé à l'arrière d'un centre d'art ou dans l'enceinte du collège Césaria Evora. ( Point à évoquer avec l'équipe projet )

Travail sur la forme finale du livrable qui sera issue des recherches menées et de la performance réalisée.

## **Parcours culturel**

La démarche du projet sera enrichi de sorties culturelles et d'invitation d'experts pour ponctuer des phases clés du projet. Ces moments pourront prendre des formats différents : il pourra s'agir d'une rencontre informelle d'une petite conférence proposée dans l'enceinte du collège, formats animés par des artistes , scientifiques ou auteurs dont les recherches en cours rejoignent les axes abordés, révélés par la démarche projet.

## **Parmi les partenaires associés identifiés à cette étape du projet**

SRHM : société régionale d'horticulture de Montreuil – quartier Bel Air

L'association Le sens de l'humus – implantée sur les parcelles des murs à Pêches – Maison Peuplier

La Biocoop

Les acteurs à l'initiative du projet mille Borne à la ronde

Le chef cuisinier Julien Le Cloarec

La fumerie SAFA

Le glacier Martinez

La boulangerie Le fournil éphémère

Des producteurs implantés à Montreuil

Le réseau terroirs d'avenir

Les porteurs du projet d'élevage et d'éco-paturage implanté au parc des Beaumonts (eco Terra)

Des metteurs en scène et acteurs accueillis ou en résidence au CDN – Nouveau théâtre de Montreuil.

Un auteur Montreuil

Le lauréat de la Bourse Jean Guerrin

Experts : des sociologues et historiens de l'alimentation – les intervenants pressentis pourront être précisés par l'équipe projet à la rentrée 2020.

**Espace mis à disposition au sein du collège :**

Salle dédiée aux projets : espace lumineux, ouvert sur la cour du collège.

Espace très accessible et ouvert sur l'environnement du collège.

### Annexe 3

## BUDGET DE LA RÉSIDENCE

<b>RÉSIDENCE IN SITU – PROJET LE BANQUET</b>	
<b>SEPTEMBRE 2020 – JUILLET 2021</b>	
<b>1. Honoraires artistiques</b> Total TTC  Céline Pelcé  Flore Dallennes  Héloïse Lenglet	<b>9 000€</b>
<b>2. action culturelle</b> Total TTC  intervention des trois artistes ( designer, designer culinaire, paysagiste)  Céline Pelcé  Flore Dallennes  Héloïse Lenglet	<b>6 000 €</b>
<b>3 . Livrable</b> Total TTC  intervention d'un photographe cameraman pour réaliser une captation filmée de la performance et des photographies          TTC	<b>500 €</b>
<b>4. ACHAT MATIÈRES PREMIÈRES</b> Total TTC  Matières premières et fournitures pour le banquet et scénographie 1 500 €  Matériel et fournitures durant phase recherche 1 000 €	<b>2 500 €</b>
<b>5 FRAIS DE VISITE ET INTERVENANTS</b>	

**Total TTC**

**budget prévisionnel fléché sur les postes des frais liés aux visites effectuées,  
à l'achat de produits locaux à déguster et à la rémunération d'intervenants extérieurs**

**TOTAL GRAPHISME, ÉDITION COMMUNICATION  
2000 €**

**6 Formation ANT**

Valorisation de la mise à disposition de l'équipe de médiation 700€  
et de direction du Centre Tignous d'art contemporain  
durée : 1 journée

**DÉPENSE TOTALE DU PROJET 20 700 €  
TTC**

DÉPENSE TOTALE	RECETTE
	Ville de Montreuil 700,00€
20 700€	Conseil départemental 20 000,00€

## Annexe 4

### GUIDE DES RÉSIDENCES IN SITU

## LES RESIDENCES IN SITU EN COLLEGES

**Une construction concertée pour un projet artistique et culturel  
pensé comme un jumelage entre structures culturelles et collèges**

### **Qu'est-ce qu'une résidence In Situ ?**

*Accueillir, échanger, mettre en partage, expérimenter*

Le Département de la Seine-Saint-Denis met en place depuis 2007 des résidences de création dans les collèges. Ces résidences concrétisent sa volonté d'expérimentation et d'implantation artistique et culturelle dans les collèges. Elles ont pour ambition de permettre aux élèves d'expérimenter d'autres modes de faire et de penser en présence d'artistes et/ou de chercheurs, en partenariat avec une structure culturelle et sur une année scolaire. Ces résidences offrent une rencontre entre artistes ou scientifiques et élèves autour d'une création artistique ou d'un travail de recherche mais aussi d'une démarche singulière co-construite avec les équipes pédagogiques et les élèves, pleinement acteurs de la résidence.

Elles permettent tout à la fois de mettre en partage un travail artistique ou de recherche professionnel, de soutenir la création ou la recherche contemporaine et d'intégrer l'équipe pédagogique et les élèves dans une démarche inclusive, participative et collaborative dans le cadre global du projet d'établissement. Chaque résidence est singulière et unique. Elle se conçoit en fonction du territoire et du contexte de l'établissement scolaire mais aussi de l'histoire et des évolutions à l'œuvre au sein de chaque collège. Elles sont le fruit d'un dialogue nourri entre une équipe pédagogique et une équipe de structure culturelle en vue d'un jumelage fort entre les deux parties et d'une collaboration étroite avec les artistes / chercheurs associés. Elles doivent permettre une rencontre et une implantation durable sur le collège en vue d'associer pleinement les élèves, la communauté éducative, les familles et les acteurs du territoire. En cela, elles viennent « bouleverser » la vie d'un établissement scolaire de manière pleinement organisée, identifiée et co-construite entre les différents partenaires.

Tous les champs culturels et scientifiques peuvent être investis (théâtre d'objets, cirque, danse, théâtre, littérature, arts plastiques et numériques, design, mode, sociologie, sciences humaines, sciences dures...).

La co-construction est indispensable en amont du lancement de chaque résidence afin de garantir l'engagement des équipes pédagogiques et la pertinence de la démarche au regard du projet d'établissement.

### **Où sont localisées les résidences In Situ ?**

*Equilibre territorial, désir de faire, équipes volontaires*

Dès 2020 et pour l'année scolaire à venir, en fonction de critères généraux (équité territoriale, climat scolaire, contexte territorial, projet d'établissement, dynamiques d'équipes...), la DSDEN, l'Académie de Créteil et le département de la Seine-Saint-Denis (Service Culture, Art et Territoire et Direction de l'Éducation et de la Jeunesse) proposent à des collèges de s'engager dans l'accueil d'une résidence In Situ, sur la base d'une concertation.

En fonction de la manifestation d'intérêt, des envies et motivations témoignées par les collèges via un cahier d'inspirations, une dizaine de collèges bénéficieront in fine d'une résidence.

### **Quels sont les partenaires des résidences In Situ ?**

***Un collège, une structure culturelle jumelée et le département comme facilitateur et coordinateur***

En fonction des projets d'établissement, de la localisation des collèges et du dialogue conduit avec la dizaine de collèges volontaires, des jumelages pourront se créer. La structure culturelle jumelée au collège travaillera avec l'équipe pédagogique pour identifier l'équipe artistique / scientifique qui sera en résidence au sein du collège. Celle-ci deviendra donc l'équipe artistique associée au collège et en compagnonnage avec la structure culturelle.

Le choix s'effectuera en fonction :

- des échanges, rencontres et réunions entre les équipes de la structure culturelle et du collège
- des résidences et programmations de la structure culturelle
- du parcours de l'équipe artistique ou de recherche (accessibilité et qualité du travail de recherche ou de création ET capacité à partager et transmettre son travail auprès d'élèves et à co-construire un projet avec des enseignants)

### **Quelles sont les clés de réussite d'une résidence In Situ ?**

***Partage, projet, équipe, engagement, rayonnement, concertation***

Une résidence In Situ repose en partie sur un certain nombre de pré-requis qui peuvent conditionner la réussite de celle-ci comme :

- le fruit d'une envie commune de partager un travail culturel, artistique et pédagogique entre une structure culturelle jumelée, un ou des artistes / chercheur(s) et une équipe pédagogique
- un investissement fort de chacune des parties autour d'objectifs, valeurs, processus et méthodologie définis collectivement et axés autour du travail artistique ou de recherche de l'équipe accueillie au sein du collège
- une présence forte d'un ou de plusieurs artiste(s)/ chercheur(s) au sein d'un collège (ou plusieurs dans le cadre de résidences croisées inter-collèges) sur une année scolaire voire au-delà dans le cadre de résidences expérimentales sur le long terme
- un processus de rencontres nourrissant un travail de recherche ou de création pleinement partagé avec une communauté d'enseignants, d'élèves et des familles avec un ancrage au sein du collège mais aussi avec l'environnement territorial (parcours de sorties, découverte des lieux du territoire, de son histoire...)
- un temps fort pleinement inscrit dans un projet d'établissement en vue de s'enrichir de l'existant et de nourrir la vie de l'établissement sur le long terme
- une implantation de recherche ou de création comprenant un temps de production (création ou recherche en cours / création ou recherche participative issue de l'immersion en collège) autour de laquelle un parcours s'organise (sorties, ateliers, débats, échanges...) avec les classes de l'établissement.

### **Comment construit-on une résidence In Situ ?**

***La prise en compte de compétences singulières mises en commun***

La construction d'une résidence In SITU se veut concertée en respectant les expertises de chaque partie, à savoir :

- la connaissance des enjeux éducatifs et pédagogiques du collège
- la connaissance du territoire et de l'environnement culturel du département
- l'expertise artistique et la maîtrise des enjeux d'éducation artistique et culturelle des structures culturelles jumelées (coordination de la résidence, médiation, accompagnement, garantie d'une démarche concertée et partenariale avec l'équipe pédagogique du collège)

### **Quel est le calendrier de préparation des résidences In Situ?**

*Rencontrer et échanger avec les collèges pour mieux préparer la méthodologie avec les structures culturelles du territoire*

- janvier / février : première réunion de présentation aux collèges identifiés par l'Education nationale et le département (une vingtaine)
- mi-mars : rendu des cahiers d'inspirations par les collèges volontaires et motivés à accueillir une résidence In Situ
- fin mars / début avril : présentation aux structures culturelles partenaires du département et sélection des collèges en comité d'attribution
- Avril : Jumelages entre collèges et structures culturelles, à l'initiative du département
- Fin avril à juin : Co-construction entre chaque collège et structure culturelle jumelée de la résidence In Situ (avec nécessaires rencontres entre la structure culturelle jumelée, le collège et l'équipe artistique ou de recherche choisie)
- Fin juin : Finalisation du contenu de la résidence (équipe artistique ou de recherche, calendrier, enseignants mobilisés, niveaux et nombre de classes, parcours de sorties, modalités d'interventions et de présence dans le collège...) et rédaction d'un cahier des charges
- Septembre : démarches administratives et contractuelles
- Octobre à juillet : résidences en collèges

### **Quels sont les objectifs d'une résidence In Situ ?**

*Créer et construire ensemble*

Un/des artistes ou chercheur(s) proposés par les structures culturelles jumelées aux collèges s'implantent le temps d'une année scolaire au sein des établissements scolaires. Il(s) ou elle(s) sont accueilli(es) pour mener un travail artistique / scientifique ouvert sur l'environnement du collège. Il peut s'agir de la poursuite d'un travail en cours ou de la mise en oeuvre d'un travail spécifique à cette occasion.

Ces résidences de création ont pour but de soutenir une démarche artistique et/ou scientifique, un processus de création ou de recherche d'un artiste/ scientifique ou d'un collectif. Il s'agit de rendre présente la création / recherche au plus près de la communauté scolaire et de créer concrètement la rencontre entre démarche artistique ou scientifique et démarche pédagogique en vue d'une implication pleine et entière des équipes pédagogiques et des élèves.

Dans le cadre des résidences In Situ, une attention particulière est portée sur les volets suivants :

- le renforcement de la cohésion d'équipe et des dynamiques à l'oeuvre du corps enseignant et de la direction
- la création d'un parcours pour les élèves et le rayonnement au sein du collège
- l'intégration de la résidence au sein du projet d'établissement, sa capacité à le nourrir
- La mise en oeuvre d'un « après-résidence » et le lancement d'une réflexion sur les impacts post-résidence, notamment dans le cadre du jumelage structure culturelle / collège
- la mise en oeuvre des modalités et des conditions de résidence (équipements, mutualisation de lieux et de moyens avec les structures de soutien à la création du territoire en lien avec le collège)

-l'accompagnement du corps enseignant et de la direction (formations, boîte à outils, ANT, stages de pratique, rencontres inter-professionnelles...)

-la mise en réseau et en partage des résidences (instances de dialogue, de suivi...)

-l'implantation territoriale, le lien aux acteurs du territoire et la mise en réseau des projets

-la répartition des projets culturels pour éviter la sur-mobilisation des enseignants et la juxtaposition de dispositifs au sein des collèges

-la définition d'une résidence dans une acceptation large au regard du contexte des établissements scolaires et des besoins identifiés et la singularisation de chacune d'elles

## **Les spécificités d'une résidence « In Situ »**

### ***Les engagements de chaque partenaire***

La résidence :

- offre un espace d'ouverture, de réflexion et d'expression auquel les collégiens seront associés individuellement et collectivement, charge aux partenaires du projet d'imaginer des moments de rencontre, de découverte et d'échange.

- permet de disposer, tant pour l'artiste / scientifique / collectif que pour les collégiens, d'un temps d'exception vécu au quotidien, en et hors temps/rythmes scolaires habituels favorisant les relations directes et régulières sous forme de débats, d'ateliers, étapes de travail, sorties, stages...

- vise à faciliter l'échange, l'interaction et la rencontre entre la communauté scolaire et l'artiste / scientifique, dont le projet s'inscrit en cohérence avec celui de l'établissement.

#### Au niveau des collègues, il est attendu :

-la cohésion et la prise en compte des envies et dynamiques de l'équipe et plus largement de communauté éducative (*élèves, parents...*)

-la formulation d'un diagnostic (contraintes, limites, dynamiques, atouts et faiblesses, perspectives...)

-l'intégration de la résidence au sein du projet d'établissement, sa capacité à le nourrir et à faire héritage, notamment dans le cadre des pratiques pédagogiques, du lien structure culturelle / collège et de l'ouverture au territoire

-une veille sur la mobilisation des projets et dispositifs pour éviter la sur-mobilisation des enseignants et la juxtaposition de dispositifs

-une mobilisation des équipes afin d'assurer un réinvestissement pédagogique de la résidence

#### Au niveau des structures culturelles, il est attendu :

-la prise en compte du contexte et des dynamiques du collège mais aussi des envies et besoins formulés

-la création d'un véritable parcours d'éducation artistique et culturelle des élèves et le rayonnement de la résidence au sein du collège (nombre significatif d'heures de pratique, sorties artistiques et culturelles, partenariats, fil rouge, rencontres...)

-l'implantation territoriale, le lien avec les acteurs du territoire (artistes, compagnies, associations, lieux de diffusion et de création, municipalités...)

-la coordination du projet, son suivi de terrain, sa médiation et le déploiement d'un personnel expert à cet effet (RP / action culturelle...) pour l'accompagnement des artistes / scientifiques et des équipes pédagogiques

#### Au niveau du département en lien avec ses partenaires et la DSDEN, il est attendu :

-une veille sur le respect des modalités et des bonnes conditions d'accueil de la résidence

-un accompagnement de l'équipe éducative et de la direction (formations, boîte à outils, rencontres inter-professionnelles...) mais aussi des structures culturelles (réunions de réseau, partage des résidences avec instances de dialogue et de suivi...) avec un temps d'information, et éventuellement un temps de formation.

-la mise en place de cahiers des charges et de conventions spécifiques et singuliers en fonction des projets (positionnements, engagements, investissement, calendrier précis, outils de suivi...)

## **Les modalités de mise en œuvre**

### ***Quelques critères communs***

Les résidences en collèges s'effectuent sur le temps scolaire mais peuvent, dans le cadre d'une concertation et d'une validation des directions des collèges et du Département également s'inscrire, dans une moindre mesure, hors temps scolaire dans le cadre de la vie de l'établissement (pauses méridiennes, sorties scolaires en soirée, ateliers périscolaires...) ou du parcours de l'élève (centre de loisirs, conservatoires...).

Les résidences ont vocation à rayonner sur l'ensemble du collège. Deux à quatre classes doivent bénéficier plus particulièrement d'un parcours approfondi avec l'équipe en résidence. Une mobilisation forte de l'équipe pédagogique et de la direction du collège mais aussi de la structure culturelle dans l'élaboration d'une résidence In Situ est attendue. Un engagement important est également attendu de l'équipe artistique.

Les classes référentes de la résidence (deux à quatre) sont concernées par un travail plus approfondi en lien avec l'artiste / scientifique.

La constitution d'une équipe pluridisciplinaire comprenant à minima 4 à 5 enseignants de l'établissement est une condition sine qua non du bon déroulement de la résidence. Il en est de même pour le rayonnement sur l'ensemble du collège (au moins 5 classes et autres dispositifs du collège type ateliers ou clubs concernées par la résidence selon des degrés d'implication et des volumes horaires différenciés).

Une structure culturelle est associée et accompagne chaque résidence.

Les artistes sont présents régulièrement au sein de l'établissement sur des périodes régulières identifiées d'octobre à juin (en évitant les vacances scolaires sauf dans le cas de projets spécifiques concertés avec le collège) – une semaine par mois ou une à deux fois par semaine chaque mois.

Le temps de présence se répartit entre des temps de travail propre aux artistes / scientifiques (répétitions...) et des temps de travail avec les équipes pédagogiques et les élèves.

La résidence comprendra au minimum une période d'une semaine de présence continue de l'artiste / scientifique / collectif dans l'établissement.

La résidence comprendra 60h d'intervention auprès des élèves, des temps de rencontres avec les équipes pédagogiques, des étapes de travail publiques, une restitution finale, des sorties culturelles et des temps forts publics au sein du collège (pour les classes concernées et plus largement).

Un dialogue constant entre structure culturelle, direction de collège et enseignants mobilisés devra s'effectuer afin que chaque intervention puisse être détaillée en amont et que chaque enseignant puisse témoigner du réinvestissement en classe entre chaque intervention.

Un planning prévisionnel détaillé (dates, heures, contenus) devra être finalisé et validé par le collège, la structure, l'artiste et le département avant le lancement du projet et la contractualisation.

L'établissement mettra à disposition un espace dédié à l'artiste / scientifique / collectif, sur toute l'année, condition sine qua non de la résidence. L'accessibilité des élèves vers cette salle sera garantie par l'établissement.

#### **Construction et suivi du projet**

##### *Coordination, transmission, dialogue*

Le collège rédige un cahier d'inspiration. Si celui est retenu en commission d'attribution, le collège sera mis en relation par le département avec une structure culturelle pour élaborer la résidence In Situ. Une note d'intention et un calendrier seront rédigés conjointement à cet effet. Le choix des intervenants et le contenu de la résidence seront le fruit d'un dialogue constant et nourri entre la structure culturelle et le collège, notamment à partir du cahier d'inspiration.

Sur la base de ces documents, une convention est signée entre la structure culturelle et le département accompagné en annexe d'un cahier des charges signé par la structure culturelle, le collège et le département.

Avant le lancement de la résidence, un temps de co-construction entre équipe culturelle, équipe pédagogique et département s'instaure (modalités de la résidence, attentes, besoins identifiés, présentation du cahier d'inspiration, contexte du collège, présentation du fonctionnement d'une résidence in situ, présentation de la structure culturelle...). Viennent ensuite des temps de concertation entre structure culturelle et collège pour avancer sur des pistes d'artistes / scientifiques associés pour mener la résidence (sous réserve de validation du département). Enfin, entre la fin d'année scolaire il importe d'élaborer le contenu, les modalités d'interventions... et d'ébaucher un premier planning.

Le temps d'immersion permet d'installer durablement la résidence en prenant le temps de dialoguer avec l'équipe pédagogique. Il est conçu par la structure culturelle jumelée en lien avec les artistes / scientifiques associés et l'équipe pédagogique du collège. Il s'agit de présenter l'artiste / scientifique, sa démarche, son positionnement dans le champ artistique ou scientifique concerné mais aussi de présenter la structure culturelle et son rôle dans le suivi de la résidence à l'ensemble de l'équipe du collège. Ce temps d'immersion aura lieu, de préférence, hors du collège au sein de la structure culturelle partenaire de la résidence. Il peut prendre la forme d'une réunion, d'un atelier de travail, d'une formation, d'un stage pratique...

Pour éveiller la curiosité et l'appétence des élèves et de la communauté scolaire par rapport à l'arrivée d'un ou plusieurs artistes / scientifiques au collège, **un temps inaugural** sera organisé en début de résidence. Il s'agit de créer un événement afin de marquer les esprits et de donner le coup d'envoi de la résidence. Son mode opératoire est laissé libre aux partenaires en concertation avec le département et les équipes des collèges, voire des élèves (impromptus, projections, installations, expositions, spectacles, ateliers...).

Le déroulement de la résidence, en direction des classes référentes doit être rythmé par une **variété de séances possibles** parmi lesquelles:

- des ateliers
- des sorties au sein et au-delà la structure culturelle associée
- des rencontres avec un ou des autres artiste(s) invité(s) par l'artiste en résidence,
- des temps de visibilité du travail artistique ouverts à l'ensemble de la communauté scolaire, une présentation finale

Il importe de prévoir les modalités de rayonnement pour l'ensemble de l'établissement (temps forts, sorties, étapes de travail publiques, restitutions, communication...).

A l'issue de la résidence, un **temps de clôture** sera organisé au sein du collège, dans la structure culturelle ou bien dans tout autre lieu. Elle peut prendre plusieurs formes :

- exposition, lecture, spectacle, conférence, débat...
- tout autre moyen décidé par l'artiste / scientifique qui met en valeur les différentes étapes de son projet au cours de cette résidence et les expériences qui en résultent.

Il s'agit de témoigner du chemin parcouru au cours de la résidence. C'est l'occasion d'une présentation finale qui s'adresse aux collégiens mais également aux habitants du territoire afin de mêler les publics et de sortir du champ scolaire pour une meilleure valorisation des élèves et de s'inscrire au sein du projet artistique et culturel de la structure jumelée.

En matière de suivi et d'instances d'échanges, un **point d'étape** est organisé à mi-parcours par le Département. Il réunit l'artiste / scientifique / collectif, le principal du collège, les professeurs impliqués, la structure culturelle associée. Le collège s'engage à faire état du travail artistique et pédagogique en cours, sur tous les supports de communication dont il dispose.

De même, un **temps de rencontre** est organisé en cours d'édition entre les artistes invités et le Département permettant des échanges d'expérience sur le déroulement des résidences, de faciliter les croisements et rencontre entre les projets et les artistes.

Enfin, un **bilan final** est réalisé à l'issue de la résidence avec l'ensemble des partenaires.

Celui-ci prend la forme d'un échange oral réunissant tous les acteurs de la résidence, puis d'un bilan écrit par chacun.

Les fruits de ces échanges et de ces productions écrites permettent de nourrir la réflexion sur le dispositif In Situ et de conclure, pour le Département, à un bilan commun, chaque année.

#### **Modalités de financement**

*Un versement global forfaitaire pour une coordination fine assurée par la structure jumelée*

Toute structure culturelle jumelée au collège perçoit une subvention départementale qui doit permettre de prendre en charge l'ensemble des dimensions de la résidence In Situ (rémunérations et cachets de l'équipe artistique ou scientifique relatifs à la création/recherche et au parcours d'éducation artistique et culturelle; frais de coordination, de logistique et de médiation; frais administratifs; frais de billetterie et de transport...). Cette subvention est comprise entre 15 000 et 20 000 euros en fonction de l'ampleur du projet.